

PERMIS DE LOTISSEMENT	10\$ pour 2 premiers lots + 5\$ par lot supplémentaire
PERMIS DE CONSTRUCTION	
Construction neuve, habitation	50\$ minimum par logement + 1\$ par 1000\$ de travaux si plus de 50 000\$
Construction neuve, commercial, industriel, etc.	50\$ + 1\$ par 1000\$ de travaux si plus de 50 000\$
Bâtiment agricole, élevage	25 + 1\$ par 1000\$ de travaux si plus de 25000\$
Bâtiment accessoire ou annexe	25 + 1\$ par 1000\$ de travaux si plus de 25 000\$
Structure diverse	20+ 1\$ par 1000\$ de travaux si plus de 20 000\$
Transformation, agrandissement ajout de parties à un bâtiment	25 + 1\$ par 1000\$ de travaux si plus de 25 000\$
Piscine	40\$
CERTIFICAT D'AUTORISATION	
Accès à la voie publique	25 \$
Affichage	20 \$
Changement d'usage	20 \$
Démolition :	25\$ ou 300\$ s'il vise un bâtiment construit avant 1940
Déplacement	20 \$
Réparation	25 + 1\$ par 1000\$ de travaux si plus de 25000\$
Roulotte temporaire	100\$
Travaux en milieu riverain	50\$
Usage temporaire	10 \$
Vente de garage	10 \$
Déboisement ↳ coupe d'arbres d'essences commerciales d'un volume de matière ligneuse d'au plus 40% apparent sur une superficie inférieure à	Gratuit

3 hectares	
↘ coupe d'arbres d'essences commerciales apparents sur une superficie supérieure à 3 hectares	50 \$ plus 5 \$ de l'hectare excédant les dix premiers
Autres	20+ 1\$ par 1000\$ de travaux si plus de 20 000\$
PERMIS D'INSTALLATION SEPTIQUE	100\$
CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES	25+ 1\$ par 1000\$ de travaux si plus de 25000\$
PERMIS POUR AUTRES RÈGLEMENTS PROVINCIAUX D'APPLICATION MUNICIPALE	35 \$
CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	35 \$

2023/05/10, R. 504-2023, A.2